



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le **22 AVR. 2014**

Le ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Mission de
l'accompagnement
et de la formation

Bureau des contenus
d'enseignement et des
ressources pédagogiques

DGESCO MAF 1
n° 2014-0069

Affaire suivie par
Marie-Hélène Touzalin
Téléphone
01 55 55 21 35
Courriel
marie-helene.touzalin
@education.gouv.fr

Affaire suivie par
Carine Chancelade

Téléphone
01 55 55 10 82
Courriel
carine.chancelade
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : sections expérimentales de langues et cultures méditerranéennes

1. Enjeux et objectifs

Afin de valoriser l'enseignement de la langue arabe dans l'enseignement secondaire et d'explorer de nouvelles perspectives pour l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, des sections expérimentales de langues et cultures méditerranéennes (LCM) visant à assurer un enseignement conjoint des deux disciplines ont été créées à titre expérimental à la rentrée 2011. Ces sections permettent aux élèves de se doter d'une solide culture humaniste et constituent un lieu privilégié de rencontres avec des chercheurs et des partenaires scientifiques et culturels.

Depuis leur mise en place, elles se développent dans le cadre de projets pluridisciplinaires de grande qualité qui font l'objet d'un suivi par le comité national de pilotage (DGESCO / IGEN). Lors de son déplacement dans l'académie d'Aix-Marseille le 13 février 2014, **le ministre a ainsi annoncé la poursuite et le développement de leur mise en place dans le cadre d'une politique territoriale concertée ayant pour objectif leur pérennisation.**

2. Modalités de mise en œuvre

Ces sections se distinguent par la mise en œuvre d'un enseignement interdisciplinaire d'un volume horaire annuel indicatif de 36 heures élèves. Les modalités de mise en place de cet enseignement sont définies dans le cadre du **projet d'établissement**.

a) Au collège :

Les collèges concernés doivent s'inscrire dans un secteur dont au moins un lycée d'enseignement général et technologique permet une poursuite d'étude en langue arabe (LV1, LV2 ou LV3) ainsi qu'en langues et cultures de l'Antiquité. L'apprentissage des LCA se fait à partir de la classe de 5^{ème} (pour le latin) et de la classe de 4^{ème} (pour le grec) aux côtés d'un enseignement de langue arabe de LV1 ou de LV2. Si les conditions le permettent, il est également possible d'introduire dès la classe de 6^{ème} la section LCM dans le cadre d'une initiation au latin proposant comme axe fédérateur la « maîtrise de la langue ».

b) Au lycée :

Un enseignement d'arabe de LV1, de LV2 ou de LV3 est proposé aux côtés d'un enseignement de LCA. Les expériences en cours privilégient, en classe de seconde, la création d'une section d'enseignement de LCM avec des élèves volontaires ou l'inscription de projets dans le cadre de l'enseignement d'exploration « littérature et société ». Afin de valoriser les apports méthodologiques et culturels des élèves acquis en classe de seconde, l'expérimentation peut aussi se déployer en classe de première et trouver un prolongement dans le cadre des travaux personnels encadrés (TPE). Dans certaines séries du lycée technologique, les projets LCM peuvent s'articuler avec les sciences de gestion (STMG) et les activités interdisciplinaires (ST2S). En revanche, il n'apparaît pas pertinent de prolonger l'expérimentation en classe terminale.

3. Ancrage pédagogique

Les contenus d'enseignement abordés sont ceux définis par les programmes disciplinaires en vigueur et adaptés au contexte spécifique de ces sections. L'enseignement interdisciplinaire propose un approfondissement (linguistique, historique, etc.) des sujets abordés en arabe et en langues et cultures de l'Antiquité. Des **ressources pédagogiques** – actuellement en cours d'élaboration – seront prochainement mises en ligne sur le site Eduscol. Elles permettront notamment aux professeurs d'identifier les convergences thématiques qui lient les différents programmes d'enseignement concernés dans le cadre de ces sections.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous pourrez porter au développement de ce dispositif.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Paul Delahaye